

Résolution sur la Pandémie du VIH/SIDA, Menace contre les Droits de l'Homme et l'Humanité - CADHP/Res.53(XXIX)01

mai 07, 2001

La Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, réunie en sa 29ème Session Ordinaire à Tripoli, la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste, du 23 avril au 07 mai 2001,

Considérant l'escalade rapide de la pandémie du VIH/SIDA en Afrique sub-saharienne où selon les estimations, quelques 9 millions de personnes en sont mortes et dans la décennie à venir, environ 25 millions seront infectées;

Notant avec satisfaction la tenue du Sommet Africain sur le VIH/SIDA à Abuja, Nigeria du 24 au 26 avril 2001, où la pandémie a été officiellement déclarée comme étant une crise et des mesures d'urgence ont été réclamées;

Accueille favorablement la Déclaration du Sommet d'Abuja et les mesures d'urgence demandées, particulièrement l'annonce par le Secrétaire Général des Nations Unies de la mise en place d'un fonds de 10 milliards US destiné à combattre le VIH/SIDA en Afrique;

Accueille favorablement la tenue prochaine d'une Session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA en juin 2001 et espère qu'elle suscitera une plus grande prise de conscience de l'urgence d'une action et d'une coopération internationale pour lutter contre la pandémie et développer des stratégies;

Consciente du mandat conféré à la Commission par l'article 16 de la Charte de « promouvoir les droits de l'homme et des Peuples et assurer leur protection en Afrique » et dans ce domaine particulier celui de permettre à : « chaque personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre »;

1. **Déclare** que la pandémie du VIH/SIDA est une question de droit l'homme qui équivaut à une menace contre l'humanité;

2. **Exhorte** les Gouvernements Africains, Etats Parties à la Charte à allouer des ressources nationales qui indiquent leur ferme volonté de lutter contre la propagation du VIH/SIDA, à protéger les personnes vivant avec le VIH/SIDA contre la discrimination, à apporter un appui approprié aux familles prenant en charge des malades du SIDA en phase terminale, à élaborer des programmes d'éducation en santé publique et mener des campagnes de sensibilisation, particulièrement en vue du dépistage gratuit et volontaire ainsi que des interventions médicales appropriées;

3. **Exhorte** l'industrie pharmaceutique internationale à mettre à la disposition des Gouvernements africains des médicaments bon marché en vue d'une action urgente contre le VIH/SIDA et invite les institutions internationales d'assistance à accroître fortement les programmes de partenariat des bailleurs de fonds en Afrique y compris le financement de la recherche et des projets de développement.